

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 13 Mai 2025

PRESENTS : M. Pierre TUAL - M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Martine NATUREL - M. Guillaume PENNEL – M. Jean-Luc BARRETEAU – M. Pascal MARTINAUD – Mme Caroline COUSSEAU – Mme Nathalie BECQUIN - Monsieur Laurent SABOURDIN – M. Christophe SAMUEL – M. Sébastien TEYSONNIER

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe BECQUIN (pouvoir à Mme BECQUIN) - M. Fabrice PEYROUTY - Mme Marie TUAL (pouvoir à Mme COUSSEAU) – Mme Laurence ROCHETEAU

Madame Caroline COUSSEAU est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Avril 2025.

- **DELIBERATION RECRUTEMENT :**

- **2025/21 OBJET : RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir nettoyage des accotements et de haies avec un tracteur et un broyeur, nettoyage de la voirie, poste de polyvalent dans une commune rurale, et entretien du matériel ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création à compter du 15 Mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de deux mois allant du 15 Mai 2025 au 14 Juillet 2025 inclus.

- **DELIBERATION VIREMENT DE CREDIT :**

- **2025/22 OBJET : VIREMENT DE CREDIT N°1 :**

Investissement :

Dépenses	
Articles (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) – 249 : Bâtiments publics	7 650.00
2131 (21) – 258 : Réseaux de voirie	7 650.00
TOTAL DEPENSES	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

- **DELIBERATION MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN :**

- **2025/23 OBJET : MISE A DISPOSITION DU TERRAIN ZE 0036 :**

Considérant la demande de Madame BIENVENU Aurélie ;

Monsieur le Maire fait part de la proposition de mettre à disposition la parcelle ZE 0036. La commune pourra reprendre le terrain en cas de nécessité à tout moment en prévenant de l'annulation de la mise à disposition dans un délai de 3 mois.

L'entretien de ce terrain sera à la charge de Madame BIENVENU pendant la durée de la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité, la mise à disposition de la parcelle ZE 0036 à Mme BIENVENU.

- **DELIBERATION VOIRIE :**

- **2025/24 OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE TRANSFERT DE PROPRIETE DU GIRATOIRE A LA COMMUNE DE PISANY**

Monsieur le Maire fait part de la démarche de transfert de l'état qui est actuellement gestionnaire du giratoire situé à l'extrémité de la bretelle de sortie du demi-échangeur ouest de la RN150, sens Royan vers Saintes à la Commune de Pisany.

Cette infrastructure assure la continuité de l'avenue Jean de Vivonne et de la route de Saintes faisant partie intégrante du domaine public routier communal, entre la rue de la Forêt et la route départementale N°142.

Une convention relative aux modalités de transfert de propriété du Giratoire à la commune est rédigée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette démarche et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités de transfert.

- **DELIBERATION VOIRIE :**

- **2025/25 OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION AU TRAVAUX D'ENROBE RUE DE L'ANGIN :**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame MABIT, rue de l'Angin à Pisany, elle demande une participation financière pour les travaux d'enrobé bicouche qui vont être réalisés devant son entrée par l'entreprise SCOTPA (devis de 6 813.60 € TTC).

La participation demandée est de 312 € qui représente la partie de la voirie communale.

Il sera demandé une facture du montant de cette participation à Mme MABIT.

Après un vote de 12 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette participation financière et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES : Néant

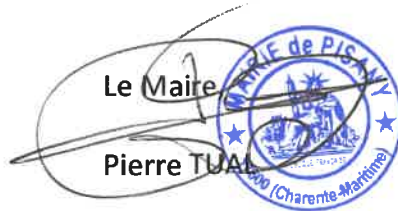
Séance levée à 22 h.

La secrétaire de Séance,

Caroline COUSSEAU



Le Maire



Pierre TUAL